

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PHASE II DU PISE

VERSION FINALE MARS 2005

INTRODUCTION

Le PISE (Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation) se présente comme l'opérationnalisation financière du PRODEC (Programme Décennal de Développement de l'Éducation). Il a prévu des investissements étalés sur trois phases successives conçues de manière à corriger les dysfonctionnements qui handicapent le système éducatif : 2001 – 2004 (prorogée à fin 2005), 2006 – 2008 et 2009 – 2011.

La phase I couvre donc la période s'étendant de 2001 à 2005. Elle arrive à terme le 31 décembre 2005, ce qui incite à procéder à un bilan avec un double objectif : d'une part, comparer les résultats atteints avec les buts que l'on s'était assignés et, d'autre part, cerner les déficits en matière de réalisations pour mieux structurer la mise en place de la phase II.

L'analyse qui suit est constituée par la synthèse des travaux d'un exercice de réflexion au sein de quatre groupes de travail dont les trois premiers ont été consacrés aux sous secteurs d'enseignement que sont **l'éducation de base, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique**, et le quatrième aux **questions transversales**.

La démarche choisie pour l'analyse des différents documents comprend trois parties. Il est d'abord question d'une présentation de l'existant pour informer sur les prévisions, suivie d'une analyse qui met en exergue les progrès réalisés et les déficits constatés. S'ensuit une partie consacrée aux considérations générales et options (engagements) politiques du Gouvernement dans le secteur de l'éducation et des propositions sous forme d'orientations politiques destinées à éclairer l'élaboration des éléments essentiels de la phase II.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La dernière mission conjointe de suivi du PISE, tenue en décembre 2004, a retenu que le système a connu des avancées réelles entre 2001 et 2004 comme l'attestent les indicateurs contenus dans la deuxième partie du présent document. Elle a également reconnu que de nombreuses lacunes subsistent qui mériteraient d'être corrigées si l'on veut obtenir un système éducatif cohérent, efficace et efficient. Ce qui justifie en partie la prorogation de la phase I du PISE jusqu'à la fin de l'année 2005.

Cependant, cette prorogation a pour désavantage de décaler l'évaluation exhaustive de la phase I, condition *sine qua non* pour mettre en perspective la phase II. Qui plus est, une bonne mise en perspective de la phase II exige d'engager des études spécifiques des résultats desquels dépendront les lignes directrices des actions prioritaires à mettre en œuvre durant les trois prochaines années du programme.

Aussi, faut-il le préciser, le présent document indique seulement les grandes tendances de la phase II de mise en œuvre du PISE. Mais il n'est point définitif ; en effet, il pourrait être par la suite amélioré, ajusté à la lumière des évaluations et autres études qui doivent être faites et des larges consultations qui sont nécessairement à mener.

L'énoncé et la disponibilité des orientations politiques, préalable à l'enclenchement véritable du processus de préparation du PISE II est tributaire de la mise en synergie des résultats d'analyse de la situation actuelle et des grandes préoccupations de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

2. ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION

Le secteur de l'éducation a connu un grand développement depuis l'adoption du Programme Décennal de Développement de l'Education par le Gouvernement de la République du Mali et la mise en œuvre de la première phase du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE I). Cependant, tous les sous secteurs connaissent encore des problèmes.

2.1 Education de base

L'Education de Base comprend l'Education Préscolaire, l'Education Spéciale (EPS), l'Enseignement Fondamental (EF), l'Enseignement Normal (EN) et l'Education Non Formelle (ENF).

L'Etat des lieux porte sur l'analyse qualitative de questions contribuant à relever la qualité des apprentissages/formation et relatives au Développement de la Petite Enfance, à la Formation Initiale et Continue des Enseignants, au Développement d'un Curriculum lié aux Besoins Educatifs Fondamentaux, à l'Evaluation des Apprentissages et la Reforme des Examens, à la Lecture d'abord, aux Manuels Scolaires et aux Matériels Didactiques, aux Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux, au Renforcement des medersas, à la Santé scolaire et la Nutrition, à la Réduction du Redoublement et de l'Abandon dans l'Enseignement fondamental, enfin à l'Education Non Formelle.

a. Développement de la Petite Enfance

Pour le développement de la Petite Enfance, il était prévu : (i) la consolidation et l'amélioration des 250 Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE) existants, (ii) le développement de programmes et guides de maîtres pour faciliter la transition vers l'enseignement fondamental, (iii) la fourniture de matériels à faible coût aux établissements préscolaires, (iv) la formation de 300 moniteurs, (v) la formation de 550 agents des services centraux, déconcentrés et Directeurs de CDPE à l'élaboration et à l'évaluation de programmes de DPE, (vi) la formation continue de 600 moniteurs, (vii) la formation de 250 maîtres d'écoles coraniques et 25 groupements de femmes.

La mise en œuvre de la première phase du PISE, à travers cette sous composante a permis : l'élaboration et la validation du document de politique ; la production du programme et du guide pédagogique des jardins d'enfants ; le recrutement et la formation initiale de 384 animateurs des CDPE ; la formation de 12 groupements de femmes ; la formation initiale de plus de 300 éducateurs préscolaires et la formation continue de 650 autres ; l'élaboration des normes des CDPE.

Cependant, il reste à assurer la formation de maîtres d'écoles coraniques et à doter les structures de prise en charge de la Petite Enfance du matériel didactique approprié. Au niveau des communautés des modèles et des matériels pédagogiques doivent être testés. La mobilisation des acteurs pour la création et la gestion des CDPE doit être poursuivie.

b. Formations initiale et continue des Enseignants

Il était prévu pour la première phase, (i) le recrutement et la formation de 2500 nouveaux maîtres en moyenne par an pendant les dix prochaines années, (ii) l'élaboration d'un plan national de formation initiale et continue des maîtres, (iii) le

développement et la mise en œuvre d'un nouveau curriculum basé sur la Pédagogie Convergente, les aspects liés au genre et les problèmes relatifs à la santé scolaire, au VIH/SIDA et au paludisme, (iv) l'augmentation du pourcentage de femmes de 34% en 2000 à 40% en 2004 parmi les nouveaux enseignants.

Au cours de la phase 1 du PISE, 4 282 élèves maîtres et 8 002 enseignants en fonction ont été formés entre 2002 et 2004 ainsi que 1 854 contractuels par an dans le cadre de la Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant (SARPE). L'élaboration d'un programme de formation initiale et d'un guide de suivi de la formation initiale des contractuels de la SARPE a eu lieu.

Un document de politique de formation initiale des enseignants a été élaboré et celui de la formation continue élaboré, adopté, vulgarisé et disséminé. Des modules intégrés Pédagogie Convergente (PC) / Curriculum ont été également élaborés.

A l'analyse, il ressort que l'augmentation du pourcentage de femmes parmi les nouveaux enseignants de 34% en 2000 à 40% en 2004, n'est pas réalisée. Cette proportion, loin d'être atteinte, est paradoxalement de 26,20% en 2003-2004.

En outre, le nombre de maîtres sortants des IFM reste encore faible (800 actuellement en moyenne sur 2500 enseignants attendus par an). Cela conduit au recrutement de contractuels non enseignants formés dans le cadre de la Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant (SARPE).

Le suivi pédagogique des maîtres est faible et il n'existe encore aucun mécanisme de capitalisation des acquis de la formation continue comme élément d'appréciation et de détermination du plan de carrière.

La formation initiale et continue se caractérise également par l'inadéquation des programmes de l'enseignement normal et de l'enseignement fondamental, l'inadéquation du profil des formateurs de l'enseignement normal et l'insuffisance du matériel didactique.

c. Un Curriculum lié aux besoins éducatifs fondamentaux

Pour la première phase du Pise, il était prévu, (i) l'élaboration et la mise en application du curriculum pour les niveaux 1 et 2, (ii) la préparation et la mise à l'essai du curriculum de niveau 3, (iii) la préparation du curriculum de niveau 4, (iv) la réhabilitation et l'équipement de l'Unité de Développement de Curricula.

La mise en œuvre de cette sous composante s'est matérialisée par : l'élaboration, l'adoption et la diffusion du Cadre Général d'Orientation du curriculum de l'enseignement fondamental ; l'élaboration et la mise à l'essai du curriculum du niveau 1 (formation, suivi et évaluation) ; l'élaboration du curriculum du niveau 2 ; l'élaboration et l'adoption d'un scénario de généralisation du curriculum ; l'élaboration du Cadre d'Orientation du curriculum de l'enseignement normal ; l'identification et la validation d'éléments de programme de Culture de la Paix, des Droits Humains et de la Démocratie avec l'élaboration et la validation de modules et guides y afférents ; la réhabilitation et l'équipement de l'Unité de Développement de Curricula.

Malgré ces « avancées », la réforme curriculaire accuse un retard important dans son élaboration et dans sa mise en oeuvre. Du coup, elle compromet le rythme d'implantation de la réforme éducative dans son ensemble.

d. Evaluation des Apprentissages et Reforme des Examens

En ce qui concerne cette sous composante, il était prévu : (i) au niveau central, le développement d'épreuves standardisées, le pré-testing des instruments d'évaluation, la collecte de données auprès d'échantillons représentatifs de classes de 4^{ème} année dans différentes écoles, (ii) au niveau local, le développement d'un programme de formation pour les enseignants et les directeurs d'école sur la meilleure conception et la meilleure utilisation des épreuves d'évaluation diagnostique.

Au cours de la phase 1, a été constituée une banque d'items en langues nationales, en français, en mathématiques et disciplines d'éveil, les programmes et manuels du 1^{er} cycle en Pédagogie Convergente et la problématique du redoublement ont été évalués, des Conseillers Pédagogiques et des agents des Académies d'Enseignement ont été formés aux techniques de suivi évaluation, des agents du niveau central ont été formés au développement et à l'évaluation des programmes par compétences et à la conception modulaire, les acquis des élèves de 8^{ème} année en mathématiques et en sciences ont également fait l'objet d'évaluation.

Toutefois, l'évaluation des apprentissages et la réforme des Examens restent à parfaire.

e. Manuels scolaires et Lecture d'abord

e.i. Manuels scolaires et matériels de lecture

Cette sous composante visait à rendre disponibles les manuels scolaires de base et le matériel de lecture pour tous les élèves de l'Enseignement Fondamental à travers tout le pays.

Pour la première phase, il était prévu à cet effet (i) la réimpression des manuels existants en français et l'acquisition des échantillons de séries pour le fondamental, (ii) l'acquisition de manuels et de livres de bibliothèque pour le second cycle fondamental, (iii) l'impression de manuels en langues nationales de la 4^{ème} à la 6^{ème} année, (iv) la conception et la mise en œuvre d'un système de prêt de manuels dans le fondamental, (v) la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi informatisé pour l'acquisition et la distribution de manuels, (vi) l'adoption d'une politique du livre scolaire, (vii) la formation à l'utilisation des nouveaux livres.

Conformément à ces prévisions, la politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique a été élaborée et adoptée, un contrat de concession entre le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et le secteur privé sur l'édition, l'impression, la distribution et la vente libre du manuel scolaire et du matériel didactique a été passé, les capacités nationales en matière de conception, de rédaction, de gestion du manuel scolaire ont été renforcées.

En dépit de l'amélioration du ratio livres/élève qui est passé de 0,5 à 1,4 au premier cycle, il existe une insuffisance chronique de manuels scolaires et de matériels didactiques surtout dans les disciplines de base que sont le français et les mathématiques.

e.ii. La lecture d'abord

Cette sous composante visait à développer chez les élèves une véritable culture de la lecture. Pour la première phase du PISE, il était prévu notamment : (i) le développement et l'exécution de ce programme dans 345 écoles de pédagogie convergente, (ii) l'élaboration des instruments d'évaluation, (iii) la formation des enseignants à l'utilisation des coins de lecture ;

Pour ce faire, 345 écoles à PC destinées à l'expérimentation ont été identifiées. Les Termes De Référence (TDR) et le projet de décision pour l'élaboration et l'utilisation du module de formation en lecture sont élaborés.

Cependant il n'existe pas encore de bibliothèques dans les groupes scolaires, de coins bibliothèques dans les écoles ou classes et de ressources humaines de gestion de ces programmes.

f. Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES)

S'agissant de cette sous composante, il était prévu (i) la mise en œuvre d'une enquête nationale sur la situation des enfants handicapés, comprenant un inventaire des ressources, une étude sur la prévalence et une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques, (ii) l'élaboration de politiques et de stratégies d'intégration scolaire de ces enfants à besoins spécifiques, (iii) l'identification et la mise en œuvre d'interventions pilotes.

Au cours de la première phase, un document de politique nationale en matière d'éducation spéciale et d'éducation intégratrice a été élaboré et validé, l'équipe malienne de formateurs en éducation spéciale a été formée, l'étude diagnostique sur la situation éducative des enfants handicapés de 0 à 15 ans dans les régions de Kayes, Mopti et dans le district de Bamako a été réalisée, la formation continue des enseignants et Conseillers Pédagogiques à l'encadrement des EBES a été assurée, une vingtaine d'écoles intégratrices ont été rendues fonctionnelles à travers le pays, particulièrement dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti et dans le District de Bamako.

Il reste entendu que le niveau de prise en charge de cette catégorie d'enfants demeure faible.

g. Renforcement des Medersa

La première phase du PISE devait être consacrée à : (i) l'élaboration de matériels pour le nouveau curriculum des medersa harmonisé avec les programmes officiels, (ii) la formation continue d'environ 750 maîtres, conseillers pédagogiques d'arabe et 400 maîtres de français, (iii) l'élaboration de manuels et de guides du maître pour les classes de 1^e, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années, (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme spécifique pour l'introduction du français comme langue seconde.

Au cours de cette phase, les programmes des medersas ont été harmonisés avec le programme officiel, des documents didactiques à caractère arabe en fulfulde et en bamanankan ont été élaborés, 50 Conseillers Pédagogiques ont été formés en suivi évaluation des apprentissages et 800 maîtres d'Arabe à la didactique des disciplines, un programme spécifique pour l'introduction du français comme langue seconde dans les classes retenues a été élaboré et mis en œuvre.

Par contre, l'élaboration de manuels et de guides du maître pour les classes de 1^e, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années, de même que le renforcement des capacités des Conseillers Pédagogiques et des maîtres d'Arabe en didactique du français n'ont pu être réalisés.

h. Santé et Nutrition.

Fort du constat selon lequel la malnutrition et la mauvaise santé expliquent aussi l'échec scolaire, il était prévu ici : (i) le développement des programmes de déparasitage et de fourniture de suppléments de micro-nutriments, (ii) l'élaboration d'un curriculum adapté à l'âge et à la culture, traitant de l'Education à la vie familiale et des questions de santé génésique, (iii) la production de matériels d'enseignement et l'élaboration d'un programme de formation sur la santé génésique/éducation à la vie familiale.

Au cours de la phase 1, un projet de document de politique de santé à l'école a été élaboré ; des éléments de santé ont été identifiés et intégrés dans les curricula des Centres d'Education pour le Développement (CED) et de l'enseignement fondamental des niveaux 1 et 2 ; un programme test de déparasitage et de fourniture de suppléments de micro nutriments en milieu scolaire dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti a été élaboré ; le module de formation des formateurs à la lutte contre le VIH/SIDA a été élaboré et validé.

i. Réduction du redoublement et de l'abandon dans l'Enseignement fondamental.

En vue d'améliorer l'efficacité interne du système, il avait été préconisé (i) la mise en place des activités de tutorat et des cours de remédiation et de rattrapage, (ii) la création des Associations de Mères (AME) dans trois régions où les taux de redoublement et d'abandon sont particulièrement élevés, (iii) la réduction des taux de redoublement de 23% à 13% en 2003-2004 et d'abandon de 8 à 5% pendant la même période, (iv) l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre les déperditions scolaires, (v) la révision des lois régissant les flux afin de permettre le passage en classe supérieure des élèves qui auront réussi le test donné à la fin des cours de vacances, (vi) le développement d'un instrument spécial pour permettre des évaluations formative et sommative de l'initiative.

Pendant la phase 1, le taux de redoublement s'est amélioré en passant de 20% en 2001 à 19,4% en 2004 au premier cycle. Cependant ce taux demeure élevé par rapport à l'objectif visé de 13% au premier cycle.

Des cours de rattrapage ont pu être organisés. Des données ont été collectées pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les déperditions scolaires. Un appui a été apporté à la mise en place des associations de mères d'élèves dans les Académies d'Enseignement de Kayes, Mopti et Gao ciblées initialement et à celle de Kita.

Des Ateliers de définition de mécanisme de rétention des filles à l'école ont été organisés et des modules d'économie familiale élaborés, produits et diffusés.

Toutefois, le taux de déperdition des filles au premier cycle de l'Enseignement fondamental reste encore élevé par rapport aux prévisions du PISE. Le taux de redoublement des filles est passé de 17,26% à 20,02% entre 2001 et 2004. Quant au taux d'abandon, il est passé de 10,22% à 10,07% pendant la même période.

Aussi, les instruments devant permettre des évaluations formative et sommative de l'initiative n'ont pu être développés. D'ailleurs, à ce propos, l'approche par compétences s'accommoderait difficilement de ces deux types d'évaluation en même temps. L'évaluation formative conviendrait sans doute mieux.

j. Education Non Formelle (ENF)

La mise en œuvre des programmes d'Education Non Formelle devait se traduire par (i) le renforcement des capacités linguistiques et d'enseignement des agents d'alphabétisation, des directeurs de Zones d'Alphabétisation Fonctionnelle (ZAF) et des éducateurs CED, (ii) le renforcement des capacités de gestion des Comités de Gestion CED et Comités Villageois d'Alphabétisation (CVA), (iii) l'amélioration du contenu du curriculum, (iv) l'organisation d'activités de suivi et d'évaluation, (v) l'amélioration des partenariats.

Au cours de la phase 1, des éducateurs de CED ont été formés et recyclés, les capacités des cadres en suivi évaluation ont été renforcées, des guides et manuels de 1^e, 2^{ème}, et 3^{ème} années dans onze langues nationales ont été élaborés, produits et mis à disposition au niveau des CED, un guide d'implantation des CED en onze langues nationales a été élaboré et diffusé, des outils de suivi évaluation en éducation non formelle ont été élaborés et harmonisés. Il en a été de même d'un répertoire d'ONG et d'associations intervenant dans l'éducation non formelle.

Les orientations de la politique de l'ENF sont élaborés et validés. Des filières de formation sont identifiées dans les Centres d'Apprentissage Féminin (CAFE). Le Forum sur l'Education Non Formelle s'est tenu.

Malgré ces efforts, l'Education Non Formelle reste tributaire : de la précarité des CED tenus par les communautés, entraînant un développement déséquilibré de ce type d'école malgré l'implication de l'Etat dans la prise en charge des éducateurs (salaire, formation, matériel didactique), de l'insuffisance du suivi pédagogique des CED, du manque de formation des membres des Comités de Gestion de CED et de Comités villageois d'alphabétisation et surtout de l'absence d'une politique d'éducation non formelle.

2.2 Enseignements secondaire général, technique et formation professionnelle

La mise en œuvre de cette composante est effectuée par les trois services centraux responsables de la gestion et de la qualité de l'enseignement au niveau secondaire, à savoir : la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général, la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel et l'Inspection de l'Enseignement Secondaire.

La politique de l'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel était poursuivie à travers les composantes suivantes : Mise en œuvre des Manuels d'enseignement et d'apprentissage, Enseignement des sciences et de la technologie, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Supervision de l'Instruction, Cours sur la vie familiale et la santé reproductive.

a. Manuels d'enseignement et d'apprentissage

Il était attendu pour la première phase (i) le financement d'un premier stock de livres et l'opérationnalisation d'un programme de location de manuels, (ii) l'inventaire initial de toutes les bibliothèques (les collections, les procédures de prêt, les structures de financement et de gestion), (iii) des protocoles d'évaluation développées pour utilisation dans chaque région.

a.1 Dans l'Enseignement Secondaire Général, il a été procédé (i) à l'inventaire des bibliothèques de 92,31% des 39 lycées publics, (ii) à l'expression des besoins en livres des bibliothèques des lycées publics, et (iii) au lancement de l'appel d'offres pour la dotation des bibliothèques en livres.

Par contre : (i) les livres et les équipements des bibliothèques ne sont pas encore disponibles, (ii) un système de location ou de prêt de manuels scolaires n'est pas mis en place, (iii) la mise à niveau annuel des stocks de livres de bibliothèque et des manuels scolaires ne se fait pas régulièrement, (iv) il n'existe pas de procédure de maintenance des livres des bibliothèques.

a.2 Dans l'Enseignement Technique et Professionnel, on a constaté (i) la réalisation de l'inventaire des bibliothèques de onze (11) écoles publiques, (ii) l'expression des besoins en livres pour les bibliothèques des écoles publiques, (iii) la disponibilité des documents de référence (programmes et guides) pour huit (8) filières porteuses, (iv) l'évaluation des programmes de l'enseignement modulaire de huit (8) filières.

Par contre : (i) les livres et les équipements des bibliothèques ne sont pas encore disponibles, (ii) les documents de référence pour 10 nouvelles filières ne sont pas élaborés, (iii) la mise en place d'un système de location ou de prêt de manuels scolaires n'est pas réalisée, (iv) la mise à niveau annuel des stocks de livres de bibliothèque et de manuels scolaires ne se fait pas régulièrement, (v) la procédure de maintenance des livres des bibliothèques n'est pas encore mise en place, (vi) la transformation des bourses individuelles des élèves en intrants de qualité n'est pas effective dans les écoles privées et (vii) les établissements ne sont pas encore autorisés à faire des prestations pour générer des ressources.

b. L'enseignement des sciences et de la technologie

Il était attendu de la phase 1 du PISE : (i) la redéfinition des programmes d'enseignement et la préparation de nouveaux programmes de première année (ii) la sélection des écoles pilotes pour les mini-laboratoires/trousseaux scientifiques par les régions (iii) la préparation de modules de formation mettant l'accent sur la pratique et les capacités de démonstration (iv) La création des unités d'appui technique créées et la mise en place des programmes de formation pour les membres de ces unités. (v) la formation des enseignants des écoles pilotes à l'utilisation des trousseaux, (vi) la création de centres informatiques dans 50% des écoles secondaires (60) et les enseignants seront formés (vi) l'élaboration d'un plan d'action pour l'utilisation de l'Internet à travers tout le pays avec des technologies sans fil à haute fréquence de troisième génération.

b.1 Dans l'Enseignement Secondaire Général,

Dans cette sous composante (i) tous les établissements ont pu être dotés en matériels de laboratoire et des modules de formation ont été préparés en mettant l'accent sur les capacités de démonstration, (ii) environ 65% des établissements ont été équipés en ordinateurs pour les salles informatiques, (iii) des salles informatiques ont été créées dans plus de 50% des lycées, (iv) la connexion à Internet est réalisée dans deux lycées publics, et (v) le financement de la formation des bibliothécaires et des laborantins est acquis. (vi) les professeurs contractuels

ont été formés en didactique des disciplines et en évaluation, (vii) des formations continues ont été organisées à l'intention des professeurs permanents, (viii) un plan de formation des gestionnaires des salles informatiques a été élaboré.

Au contraire (i) les séries d'enseignement ne sont pas redéfinies et les programmes de 10^{ème} ne sont pas élaborés, (ii) une partie du matériel des salles informatiques n'est pas encore utilisée, (iii) les laboratoires ne sont pas fonctionnels (iv) le système d'entretien et de maintenance mis en place ne donne pas satisfaction, (v) les unités d'appui technique pour l'élaboration des programmes de formation ne sont pas encore mises en place, et (vi) le plan d'actions pour l'utilisation de l'Internet n'est pas élaboré (vii) le nombre des professeurs de certaines spécialités (mathématiques, français, physique -chimie) est encore insuffisant, (viii) le fonctionnement du centre de formation continue est timide, (ix) les effectifs sortants de l'ENSup sont encore insuffisants.

b.2 Dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle,

Dans cette sous composante (i) onze (11) établissements publics ont pu être dotés en ordinateurs pour les salles informatiques et (ii) les ateliers de huit (8) filières sont équipés pour l'enseignement de la technologie.

Par contre, (i) les nouveaux curricula ne sont pas encore développés, (ii) le nouveau programme de comptabilité (niveau BT) n'est pas expérimenté, (iii) une partie du matériel des salles informatiques n'est pas encore utilisée et les gestionnaires ne sont pas formés, (iv) le système d'entretien et de maintenance mis en place n'est pas encore satisfaisant.

c. Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Il était prévu pendant cette phase (i) la mise en œuvre de la nouvelle politique élaborée et orientée vers la demande tournée vers un partenariat avec le secteur privé et mettant un accent particulier sur la formation des formateurs, (ii) la mise à jour de la politique et des stratégies de formation professionnelle du Gouvernement en partenariat avec les entreprises du secteur privé, (iii) l'analyse institutionnelle des directions de l'enseignement technique et professionnel et élaboration de nouveaux termes de référence pour ces unités, (iv) l'élaboration d'un manuel de fonctionnement et de tests pilotes pour les subventions des écoles, (v) la construction et l'équipement de l'Institut de Formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Dans cette sous composante on notera que (i) 80% des professeurs ont été formés à l'application de la pédagogie de l'enseignement modulaire basé sur l'acquisition des compétences pour neuf(9) filières porteuses, (ii) trente cinq (35) chefs d'établissements publics et privés ont été formés aux techniques de gestion, (iii) quarante (40) professeurs ont été formés à la conception et à l'application des programmes modulaires dans huit (8) filières, (iv) les programmes de formation initiale et continue des professeurs de l'enseignement technique et professionnel ont été validés et un plan de formation continue a été adopté.

Par contre : (i) le nombre de professeurs qualifiés par spécialité est encore insuffisant et (ii) les niveaux académiques des formateurs sont disparates.

d. Supervision de l'Instruction

Il était prévu pendant cette phase : (i) la Préparation de documents officiels concernant la fonction d'inspection (y compris une évaluation globale), (ii) le recrutement dans les différentes inspections et (iii) la préparation d'un plan de formation.

Il a été constaté que (i) l'évaluation de la fonction d'inspecteur est réalisée, (ii) l'animation et le contrôle pédagogiques des professeurs en classe se font régulièrement dans les établissements publics et privés du secondaire, (iii) le contrôle administratif des établissements publics et privés se fait régulièrement, (iv) l'évaluation pédagogique pour la gestion des carrières des professeurs du secondaire se fait sur la demande des intéressés.

Par contre, la relecture des textes de l'IES, le recrutement de nouveaux inspecteurs (surtout dans l'enseignement technique et professionnel) et le plan de formation des inspecteurs ne sont pas réalisés.

e. Cours sur la vie familiale/la santé reproductive

Il était prévu pendant cette phase : (i) le Développement d'un curriculum culturellement appropriée à la vie familiale et la santé reproductive pour les élèves de l'enseignement secondaire et les étudiants de l'université en collaboration active avec les ONG.

Il a été constaté que : (i) un curriculum adapté à la vie familiale et à la santé reproductive pour les élèves de l'enseignement secondaire n'a pas été développé, (ii) le processus de sensibilisation sur le VIH/SIDA, les MST et le paludisme n'est pas encore mis en place dans le secondaire.

2.3 Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

La mise en œuvre de cette composante est effectuée par le Rectorat de l'Université de Bamako, la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS) et les Institutions de recherche (CNRST, ISH et ISFRA) responsables de la gestion et de la qualité de l'enseignement et de la recherche scientifique et technologique au niveau du supérieur.

La politique de l'Enseignement Supérieur était poursuivie à travers les sous-composantes : Gestion de l'enseignement supérieur, Renforcement des services de bibliothèques et d'information, Fourniture d'équipements scientifiques, Mise en place d'un fonds compétitif pour la recherche.

a. Gestion de l'enseignement supérieur

Pendant cette phase, les activités suivantes seront réalisées : (i) la mise en place d'un comité de pilotage au sein du Rectorat de l'Université, avec une collaboration inter-facultés et inter-institutions; (ii) le développement de curriculum ; (iii) l'étude de faisabilité de l'approche pôles universitaires régionaux ; (iv) l'élaboration de politiques pour l'appui au développement de l'enseignement supérieur privé ; (v) l'exécution de la gestion privée des internats ; (vi) la formation continue ; (vii) la mise en œuvre des méthodes de contrôle des effectifs par faculté ; (viii) le développement d'un programme de création d'emploi sur Internet à titre expérimental au niveau de l'université ; (ix) l'exécution d'une politique de communication proactive, conduisant au dialogue au sein de la communauté universitaire sur le programme d'amélioration de la qualité (x) la mise en œuvre des questions thématiques : (a) l'accroissement des chances de réussite de ces femmes admises dans l'enseignement supérieur

(b) l'élaboration par chaque faculté de politiques intégrant les questions de genre (c) la coopération des facultés avec les écoles secondaires pour augmenter le nombre de femmes candidates (c) la sélection préférentielle des femmes dans les programmes de bourses et la construction d'internat

Il convient de noter que l'adaptation des formations aux besoins réels de développement du pays est amorcée à travers la création de filières courtes professionnalisées dans certaines structures de formation (IPR/IFRA, FAST, FLASH).

Le paysage de l'enseignement supérieur se caractérise par ailleurs par la multiplication d'établissements supérieurs privés. Le dispositif législatif et réglementaire de 1994 relatif à l'enseignement privé n'autorise pas un développement harmonieux et un contrôle effectif au niveau de l'enseignement supérieur privé.

Le Centre National des Œuvres Universitaires parvient difficilement à prendre en main la gestion des résidences universitaires. Hormis les résidences de la FMPOS et de l'IPR/IFRA, cette gestion est opérée de fait par l'AEEM dans des conditions d'hygiène et de sécurité précaires

En juin 2002, l'Université du Mali a été transformée en Université de Bamako par voie d'ordonnance. Cette ordonnance a opéré une nouvelle restructuration de l'enseignement supérieur en consacrant la sortie des grandes écoles (rattachées désormais à la DNESRS) de l'Université. Si les effectifs sont maîtrisés au niveau des grandes écoles dont l'accès se fait par concours, le problème demeure entier au niveau de l'Université.

b. Renforcement des services de bibliothèques et d'information

Pendant cette phase il était prévu : (i) la réhabilitation et l'équipement des bibliothèques existantes dans les Grandes Ecoles et dans les facultés de l'Université (Le travail préliminaire pour la bibliothèque : l'élaboration des termes de référence, la préparation des documents d'engagement, les études et dessins architecturaux, la sélection de l'architecte et de l'entreprise de construction, et la préparation du site, la construction et l'équipement des premiers modules de bâtiments pouvant fonctionner de manière autonome) (ii) le développement d'un concept général de bibliothèque, plaçant la bibliothèque dans le contexte d'un plan détaillé de développement de l'enseignement supérieur au Mali.

La mise en œuvre de la phase I du PISE a permis la réhabilitation des locaux de l'ENI et de l'ENSUP, la construction du bloc pédagogique de la FLASH, la construction de quatre amphithéâtres totalisant plus de 2.500 places et la construction du siège du Rectorat de l'Université de Bamako. Par ailleurs, la réhabilitation et l'équipement des résidences universitaires sont en cours (FMPOS, IPR/IFRA, IUG, FAST).

c. Fourniture d'équipements scientifiques

Il était prévu pendant la phase 1 : (i) l'Évaluation des besoins en matériels et équipements scientifiques (ii) la Formation du personnel, (iii) l'élaboration de documents contractuels, (iv) la construction de laboratoires, (v) l'achat d'équipements audiovisuels, matériels et logiciels informatiques adaptés à l'enseignement scientifique, trousseaux de laboratoire et matériels de démonstration et des fournitures.

Un financement annuel de 600 millions est dégagé sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour la réhabilitation et l'équipement des laboratoires de l'Université et des écoles. En outre, l'Université dispose d'un réseau intranet relié à l'Internet même si son fonctionnement connaît un certain nombre de problèmes.

d. Mise en place d'un fonds compétitif pour la recherche

Il était prévu pendant la phase 1 : (i) la formation du personnel, (ii) la mise en place du comité de recherche; (iii) la mise en place des premiers fonds de recherche; (iv) la création de journaux scientifiques en-ligne pour les différentes facultés.

En matière de renforcement des capacités des ressources humaines 235 enseignants ont été recrutés, 12 assistants sont en formation post-universitaire. Le personnel de soutien (50 secrétaires) a bénéficié de formations complémentaires.

Parallèlement, les missions d'enseignement dans le cadre de TOKTEN ont permis d'assurer les enseignements dans des domaines manquant de spécialistes. Malgré tout, il convient de noter des déficits d'enseignants dans toutes les structures entraînant la mobilisation de fonds importants pour le financement des heures supplémentaires.

2.4 Questions transversales

Les thèmes transversaux concernent les composantes « Amélioration de l'Accès et de la Scolarisation » et « Renforcement des capacités du système éducatif pour la décentralisation et le suivi des politiques ».

L'Etat des lieux porte d'une part sur l'Amélioration de l'Accès de la Scolarisation au niveau des trois ordres d'enseignement que sont l'Education de Base, l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel et l'Enseignement Supérieur et spécifiquement, au niveau de l'Education de Base, les sous-composantes : Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE), Construction de salles de classe et Construction des centres de formation sont ciblées. Il porte d'autre part sur le Renforcement des capacités du système éducatif pour la décentralisation et le suivi des politiques à travers les sous-composantes : Appui pour le transfert de compétences et de moyens aux collectivités territoriales, Mise en œuvre du schéma institutionnel et élaboration des plans de développement régionaux., Gestion financière et Gestion du personnel. L'état des lieux permet, à la fin de la 1^{ère} phase du programme, d'établir les forces et les faiblesses de la mise en œuvre du PISE notamment en ce qui concerne les composantes des thèmes transversaux.

2.4.1– Amélioration de l'accès et de la scolarisation

a. Au niveau de l'Education de base :

Il était prévu pour la première phase du PISE : (i) l'équipement des centres DPE ; (ii) la construction et l'équipement de salles de classe pour le fondamental ; (iii) la construction d'Instituts de Formation des Maîtres (IFM) et de Centres d'Animation Pédagogique (CAP) pour améliorer la supervision de la formation des enseignants. Un plan de ciblage devait aider à : (i) augmenter le TBS à 95% ; (ii) réduire

sensiblement les disparités inter et intra - régionales, entre zones urbaines et zones rurales, et entre les garçons et les filles ; et (iii) mobiliser les communautés pour une plus grande implication dans la gestion de l'école.

La mise en œuvre de cette sous composante de 2001 à 2004 a enregistré les points forts suivants : 2 Instituts de Formation des Maîtres (IFM) ont été agrandis et deux autres réhabilités ; 6 Instituts de Formation des Maîtres ont été construits et équipés ; 64 Centres d'Animation Pédagogique (CAP) ont été construits et équipés et 6 autres réhabilités ; 6 Académies d'Enseignement, et l'Institut des Langues Abdoulaye Barry (ILAB) ont été construits et équipés ; les normes de construction des CDPE sont disponibles ; 45 CDPE ont été construits et 912 CED ont été ouverts. Au titre des points faibles on note que : seulement 2807 salles de classe ont été construites sur 6132 salles de classe prévues pendant la période ; 357 salles de classes ont été réhabilitées sur 2000 prévues ; sur 1000 salles de classe prévues à remplacer, seulement 228 salles de classes l'ont été effectivement depuis le début du PISE ; et seulement 02 Académies d'Enseignement ont été réhabilités sur 09 prévues. On note également que contrairement à ce qui était attendu l'Etat a construit plus de CDPE que les communautés.

Les faiblesses constatées sur l'état d'avancement des travaux de certaines réalisations peuvent être expliquées par la non prise en compte des interventions des autres partenaires (collectivités territoriales, communautés, ONG, privés) et par les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources allouées au département qui ont pour noms : la défaillance des maîtres d'ouvrage délégués, des entreprises et des bureaux d'études dans la réalisation des programmes d'études ; la multiplicité des procédures des PTF ; les lenteurs d'exécution des marchés ; les problèmes liés à l'identification des sites ; le déficit d'informations entre le niveau central, le niveau déconcentré et les collectivités territoriales.

b. Au niveau des Enseignements Secondaire Général, Technique et Professionnel :

Il était prévu pour la première phase du PISE de (i) Construire et équiper 5 lycées à 12 classes ; (ii) rénover 16 structures existantes et, tester et évaluer des systèmes d'entretien et de gestion des infrastructures, (iii) construire 6 écoles professionnelles secondaires, (iv) réhabiliter 4 autres écoles professionnelles secondaires et (v) construire 9 centres d'apprentissage féminin.

La mise en œuvre de cette sous composante, de 2001 à 2004, a enregistré les points forts et faibles suivants : 03 écoles professionnelles ont été construites ; 02 écoles professionnelles ont été réhabilitées sur 4 prévues ; 137 salles de classe, 28 salles de laboratoire et 15 salles de bibliothèque ont été construites ; 31 salles informatiques ont été construites et équipées ; 05 logements d'astreinte ont été construits ; 04 centres d'apprentissage féminin sont construits ; et 03 lycées sur 05 ont été construits ; des mesures incitatives pour l'accès et le maintien des filles ont été appliquées ; toutefois, les filières de formation spécifiques aux filles ne sont pas créées.

A côté de ces points forts cités ci-haut, des points faibles ont également été enregistrés : malgré la construction de 03 salles de classe, l'extension du CFP-AA a été supprimée des prévisions pour manque de financement ; il en a été de même en ce qui concerne la construction de 05 autres centres d'apprentissage féminin devant compléter le nombre de CAF construits à 09 comme initialement prévu ; les Instituts de Formation Professionnelle de

Kita, Niono et Bankass ne sont pas encore construits ; et les instituts de formation professionnelle de Kayes, Fana, Sikasso et Koutiala ne sont pas encore réhabilités ; la maîtrise des flux n'est pas encore effective.

Par ailleurs, au niveau de l'enseignement secondaire général (30 % en moyenne) comme à ceux de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (en moyenne 34%), les taux de redoublement sont encore élevés : les taux de réussite au baccalauréat sont faibles (32,65% en moyenne) ; les taux de réussite aux CAP (35,36%) et au BT (66,49%) sont également faibles.

Les informations ci-dessus mentionnées ne prennent en compte ni les efforts de construction et ou réhabilitation des autres partenaires (collectivités territoriales, privés), ni les décisions recentrage de certains objectifs. On peut tout de même noter le peu d'empressement des partenaires techniques et financiers à financer ce sous-secteur.

c. Enseignement Supérieur

Pendant la première phase du PISE, les activités prévues en matière d'étude et de construction sont les suivantes : (i) l'étude de faisabilité de la bibliothèque universitaire centrale à Bamako et la réalisation de la phase des études architecturales et techniques ; (ii) l'étude de faisabilité pour l'approche Institut Universitaire de Technologie (IUT) et la création de programme de deux ans ; (iii) l'élaboration d'un programme pour l'augmentation du taux d'admission des femmes étudiantes ; (iv) l'évaluation des potentialités pour la création d'internats à gestion privée ; (v) l'évaluation de l'utilisation potentielle de l'ESITEX de Ségou comme établissement à caractère national ; (vi) l'étude de faisabilité de la création des pôles universitaires, (vii) l'étude de faisabilité et la construction du Centre National de Formation Continue, (viii) la réhabilitation des bibliothèques dans les facultés, et (ix) la réhabilitation des laboratoires.

La mise en œuvre de cette sous composante de 2001 à 2004 a enregistré des points forts et points faibles.

Au titre des points forts on peut noter que le Rectorat de l'Université de Bamako et le bloc pédagogique de la FLASH ont été construits ; que l'aménagement de deux salles pour l'Université Virtuelle Africaine est achevé ; que le DAO pour la sélection de l'architecte pour la construction de la BUC est prêt et que les travaux de réhabilitation des infrastructures ont été réalisés dans certains établissements (ENI, ENSup, les internat de la FMPOS, de l'IPR et de l'IUG). L'ESITEX a été érigée en établissement national de formation à vocation sous-régionale par le Ministère en charge de l'Industrie.

Pendant cette même période, les points faibles suivants ont été enregistrés : on a pas pu réaliser l'élaboration d'un programme pour l'augmentation du taux d'admission des femmes étudiantes, l'étude de faisabilité de l'approche pôle universitaire, l'étude de faisabilité pour la construction du Centre National de Formation Continue (CNFC) et de l'Institut de Formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (IFF-ETP) et les bibliothèques existantes n'ont pas été réhabilitées et équipées comme ne sont pas créés les IUT régionaux.

Au total, l'on notera que les réalisations sont en deçà des prévisions. Le faible niveau de réalisation peut être expliqué par la non prise en compte des interventions des autres

partenaires (privés) et par le faible niveau de financement dû au manque d'intérêt des partenaires techniques et financiers pour ce sous secteur.

Les informations ci-dessus mentionnées ne prennent en compte ni les efforts de construction et ou réhabilitation des autres partenaires (privés), ni les décisions recentrage de certains objectifs. On peut là aussi noter le peu d'empressement des partenaires techniques et financiers à financer ce sous-secteur.

2.4.2 – Déconcentration - Décentralisation de l'éducation

Cette composante est prise en charge dans quatre sous-composantes :

a. Appui pour le transfert de compétences et de moyens aux collectivités territoriales

Il était prévu pour la première phase du PISE la mise en place de l'unité de décentralisation ayant pour mandat de : (i) mener les études, (ii) suivre/analyser les expériences passées et en cours au niveau des PTF et autres qui appuient la participation accrue des communautés à la gestion des écoles, (iii) mener des tests pilotes, (iv) suivre et tirer les leçons des activités de décentralisation du Ministère de la Santé. L'unité de décentralisation créée devait mettre en place un cadre réaliste pour la décentralisation. Ce cadre devait être présenté sous forme de manuel d'exécution.

Au terme de la phase I du PISE, on peut noter, au titre des points forts que : la Cellule d'Appui à la Déconcentration/Décentralisation de l'Education (CADDE) a été créée et est opérationnelle ; les rôles et responsabilités des acteurs et partenaires de l'école ont été clarifiés pendant les travaux du forum national sur la gestion de l'école en mode décentralisé tenu à Bamako les 18 et 19 février 2003 ; le transfert des responsabilités des services centraux vers les services déconcentrés (Académie d'Enseignement et Centre d'Animation Pédagogique) est effectif ; l'arrêté relatif aux statuts du Comité de Gestion Scolaire est disponible ; le cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation a été élaboré ; le nombre de pôles de correction a augmenté : le Certificat de Fin d'Etudes du Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental (CFEPCEF) est totalement décentralisé, le nombre de pôles de correction du Baccalauréat malien (BAC) a passé de 4 à 8, celui de pôles de correction des Certificat d'Aptitude Professionnelle et Brevet de Technicien (CAP/BT) de 2 à 5 et, enfin, celui de pôles de correction du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) de 9 à 15 .

Les points faibles pendant la même période sont les suivants : la traduction du manuel de procédure de gestion de l'école en mode décentralisé n'est pas présentée sous forme de manuel d'exécution ; la « commission éducation des collectivités territoriales, organe d'opérationnalisation en matière de développement de l'éducation joue un faible rôle ; l'opérationnalisation des Comités de Gestion Scolaire a pris du retard ; la communication entre les différents acteurs est mauvaise et des problèmes subsistent encore entre certains villages et leur commune d'appartenance.

b. Mise en oeuvre du schéma institutionnel et élaboration des plans de développement régionaux.

En ce qui concerne cette sous composante, il était prévu pour la première phase du PISE : (i) La disponibilité d'un ensemble d'hypothèses plausibles sur le cadre budgétaire, (ii) la préparation des objectifs régionaux utilisant comme modèles les objectifs nationaux déjà choisis, (iii) la définition des priorités, (iv) l'élaboration d'un plan national de développement de l'éducation, comprenant 9 plans régionaux (8 régions + Bamako), (v) la mise en place du Système d'Information Scolaire du Ministère de l'Éducation Nationale, (vi) l'exécution des revues annuelles du programme, et (vii) l'élaboration et l'évaluation des plans d'action avec l'identification et la mise en place des mesures correctives.

Au cours de la phase 1, comme points forts, il a été réalisé de 2001 à 2004 : le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui a été élaboré à partir du modèle de simulation, lequel CDMT a été approuvé par le Ministre de l'Économie et des Finances ; le rapprochement des structures d'encadrement à travers des créations et renforcement de leurs capacités en gestion des ressources humaines et financières ; la formation et la mise en place des équipes de planification aux niveaux central et régional ; la mise en place d'une base de données informatisée pour les sous secteurs Enseignement Fondamental et Enseignement Secondaire ; l'élaboration d'une application de gestion des effectifs pour l'enseignement Supérieur ; les missions conjointes de suivi du PISE ; l'adoption d'un système de planification basé sur une approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et d'un Cycle de Planification Opérationnelle (CPO) ; la production des plans d'actions nationaux et régionaux ; la production des rapports semestriels et annuels ; la formation des acteurs à l'utilisation des outils de planification stratégique et opérationnelle.

Plus spécifiquement, au plan institutionnel, le département a procédé : à la création de 5 structures au niveau central : Direction Nationale de l'Éducation de Base (DNEB), Centre National des Examens et Concours de l'Éducation (CNECE), Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU), Centre National de Ressources de l'Éducation Non Formelle (CNR-ENF) et Institut des Langues Abdoulaye Barry (ILAB) ; à la restructuration de 7 services centraux : Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général (DNESG), Direction Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DNETP), Direction Administrative et Financière (DAF), Cellule de Planification et de Statistique (CPS), Centre National de l'Éducation (CNE), Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS) et Université de Bamako (UB) ; au maintien dans leurs missions ordinaires respectives de 6 services rattachés et/ou institutions personnalisées : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Institut des Sciences Humaines (ISH), Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES), Commission Nationale Malienne pour l'UNESCO (CNMU) et Institut Ahmed Baba de Tombouctou ; à la restructuration des Directions Régionales de l'Éducation (DRE) en Directions d'Académie d'Enseignement (DAE) tout en portant leur nombre de 9 à 15 ; à la restructuration des Inspections d'Enseignement Fondamental (IEF) en Centres d'Animation Pédagogique (CAP) tout en portant leur nombre de 35 à 70.

Pendant la même période, des points faibles ont été également constatés : l'inexistence dans la majorité des communes, d'une carte scolaire à partir de laquelle on peut faire une bonne planification scolaire. Cependant, des cartes scolaires de commune et des plans de développement éducatif de cercle ont été élaborés dans deux régions du Mali ; le manque de cohérence entre les plans de développement des Collectivités Territoriales et la planification du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation (PISE) ; la lenteur des travaux

d'orientation des élèves titulaires du DEF due entre autres à l'absence de logiciel approprié ; le manque d'initiation à l'utilisation du logiciel pour l'élaboration de la carte éducative ; le retard dans la mise en place des organes de concertation, de coordination et d'exécution du PISE.

c. Gestion financière

S'agissant de cette sous-composante, il était prévu pour la première phase du PISE de : (a) renforcer les capacités de gestion financière, de gestion du personnel et de passation des marchés au niveau central, (b) développer les capacités au niveau régional pour la gestion financière décentralisée et la gestion du personnel, (c) transformer les bourses au secondaire en bourses d'établissement, avec les fonds disponibles, et gérés par les écoles elles-mêmes afin de renforcer la qualité et l'accès, (d) au niveau universitaire, transférer les fonds des bourses progressivement vers des appuis pour les services bibliothécaires, les œuvres universitaires et les laboratoires scientifiques.

La mise en œuvre de cette sous composante de 2001 à 2004 a enregistré des points forts et des points faibles. Comme points forts on peut citer : 456 agents ont été formés en gestion financière, 323 en gestion du personnel et 7 en passation des marchés au niveau central et déconcentré ; les recommandations de l'analyse institutionnelle en matière de GRH ont été adoptées ; une équipe GRH a été constituée et formée en GRH et en Communication Interne ; les divisions « communication et gestion financière » au niveau des DAE et les postes de comptable au niveau CAP et d'économistes au niveau des établissements d'enseignement secondaire ont été dotés en personnels administratif et financier conformément aux cadres organiques. Ces personnels ont été formés ; les bourses du secondaire ont été transformées en intrants de qualité au profit des établissements d'enseignement secondaire (ordinateurs, matériels de laboratoire) ; la part du budget de l'éducation dans le budget d'Etat est passé de 26,6% à 30,06% ; les comptes du PISE sont audités et certifiés chaque année ; la déconcentration des compétences et des crédits ; des exemples d'actions qui sont financés dans cette composante, lesquelles actions sont menées essentiellement dans le cadre de la formation des ressources humaines (formations initiales et continues), l'équipement des structures, l'élaboration des programmes et méthodes pédagogiques ainsi que l'acquisition du matériel didactique : 407 000 livres pour un montant de 17,224 milliards de FCFA ; 1 887 ordinateurs avec accessoires pour un montant de 1,381 milliard de FCFA ; 399 climatiseurs pour un montant de 294 millions de FCFA ; 160 véhicules pour un montant de 2,496 milliards de FCFA ; 232 motos pour un montant de 221 millions de FCFA et 262 photocopieurs pour un montant de 1,023 milliard de FCFA .

Comme points faibles on peut retenir que : le personnel administratif et financier mis à la disposition des structures déconcentrées est en général sous utilisé ; les bourses du supérieur ne sont pas transformées en appui ; un retard notable est très souvent accusé dans le traitement des Dossiers d'Appel d'Offres qui sont soumis à certains partenaires pour avis ; il existe une lourdeur des procédures appliquées à chaque étape du processus, amplifiée par la cohabitation de celles de l'Etat malien à travers la DGMP et celles de l'administration de certains partenaires ; certains bailleurs ne reconnaissent pas les contrats de concession ; certains partenaires n'ont pas adhéré à une déconcentration conséquente de leurs ressources au niveau opérationnel (Académies d'Enseignement et Centres d'Animation Pédagogique) ; des lenteurs sont accusées dans le traitement des Demandes de Réapprovisionnement de Fonds (DRF) ; l'enveloppe des crédits alloués aux examens par rapport aux effectifs des candidats est insuffisante.

d. Gestion du personnel

Il était prévu pour la première phase du PISE les activités clés suivantes : (i) tous les enseignants dans les écoles communautaires devaient recevoir un salaire de 25.000 FCFA par mois payables par le Ministère des Finances, en plus des montants accordés par les comités de gestion de l'école ; (ii) tous les enseignants dans les écoles communautaires étaient obligés d'atteindre les qualifications minimales correspondant au diplôme des Instituts de Formation des Maîtres, après quoi ils seraient éligibles pour obtenir le statut des enseignants des collectivités territoriales ; (iii) sur une période d'environ 3 ans, toutes les écoles communautaires existantes qui le voulaient pouvaient changer de statut et devenir écoles communales avec l'appui des ONG ; (iv) de nouvelles écoles communautaires devaient être créées constamment, dans la perspective d'être transformées en écoles communales en trois ans, avec l'appui des ONG et selon des critères à définir ; et (v) tout recrutement des nouveaux enseignants devait s'effectuer au niveau local et régional. Le personnel devait bénéficier d'un plan de carrière élaboré dans le cadre précis de cette gestion décentralisée.

La mise en œuvre de cette sous composante de 2001 à 2004 a enregistré les points forts et les points faibles suivants :

Comme points forts : tous les enseignants dans les écoles communautaires reçoivent un appui de 25.000 FCFA par mois ; certaines écoles communautaires existantes sont devenues des écoles communales ; tout recrutement des nouveaux enseignants est effectué au niveau local et régional ; De 2001 à 2004, il a été recruté : 957 fonctionnaires non enseignants ; 321 enseignants du supérieur ; 7 235 enseignants contractuels du fondamental, 864 animateurs de CED, 1096 enseignants contractuels du secondaire, 5 798 enseignants des écoles communautaires et 383 éducateurs CIES ; en outre, on a procédé à la formation continue de 465 agents administratifs.

Comme points faibles on peut noter que : la majorité des enseignants dans les écoles communautaires n'ont pas la qualification minimale correspondant au diplôme des Instituts de Formation des Maîtres ; le personnel contractuel ne bénéficie pas d'un plan de carrière élaboré dans le cadre précis de cette gestion décentralisée ; le sureffectif dans les structures centrales est effectif tandis qu'il y a une insuffisance de personnel au niveau des régions.

3 - CONSIDERATIONS GENERALES ET OPTIONS POLITIQUES

- Conformément à la Constitution,
- Fidèle à ses engagements pris à travers les conventions et traités internationaux qu'il a signés et/ou ratifiés, notamment la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), la Déclaration de Dakar, etc.,
- Considérant la Loi portant Loi d'Orientation sur l'Education, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), le processus de décentralisation en cours dans le pays...,
- Tenant compte des besoins fondamentaux et des aspirations profondes du peuple malien,
- Tenant compte de l'Etat des lieux indiqué ci-haut,

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

- Réaffirme la priorité accordée à l'Education de Base, particulièrement à l'Enseignement Fondamental, en mettant un focus particulier sur la Scolarisation des Filles (SCOFI) et la formation des femmes, la Formation Initiale et Continue des Enseignants (FICE), le Développement de la Petite Enfance (DPE), l'éducation des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES) et l'Education Non Formelle (ENF) ;
- S'engage à développer comme **deuxième priorité du programme**, un Enseignement Technique et Professionnel (ETP) performant adapté aux besoins de l'économie locale et de l'économie nationale et tenant compte du contexte sous-régional et de la situation macro-économique ;
- S'engage à développer un Enseignement Secondaire Général (ESG) et un Enseignement Supérieur (ES) de qualité, notamment en réalisant une meilleure maîtrise des flux et en procédant à une réforme des filières/séries et des curricula ;
- S'engage à rendre compétitive la Recherche Scientifique et Technologique (RST) et à la mettre au service du développement ;
- S'engage à réaliser une gestion/décentralisation/planification transparente de l'éducation en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école : Partenaires au Développement (Partenaires Techniques et Financiers -PTF-, Organisations Non Gouvernementales -ONG-...), Partenaires Sociaux (au premier rang desquels les syndicats d'enseignants et d'élèves, les Associations de Parents d'Elèves -APE-), Comités de Gestion Scolaires (CGS), Communautés, Familles...
- S'engage à allouer au secteur de l'éducation des ressources accrues et soutenues lui permettant de réaliser ses objectifs de développement.

La réalisation de ces engagements se fera, au niveau de tous les ordres et types d'enseignement, au triple plan des composantes Qualité, Accès/Scolarisation et

Gestion/Décentralisation/Planification de l'Education. Elle nécessitera de continuer la réforme institutionnelle du secteur de l'Education.

Le Gouvernement de la République du Mali poursuivra sa politique de formation des ressources humaines qui prendra en compte à la fois les besoins des jeunes en éducation de base et ceux des autres secteurs de l'Education Nationale.

La démarche de préparation de la deuxième phase du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education sera également participative.

En terme d'orientations politiques pour la deuxième phase du PISE, les actions qui seront entreprises porteront principalement sur :

- l'accès à un enseignement fondamental de qualité ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil de l'enseignement fondamental conformément au Cadre de Dépenses à Moyen Terme ;
- la poursuite de la réforme curriculaire au niveau du fondamental ;
- l'accélération de la scolarisation des filles et de la formation des femmes ;
- le renforcement de la prise en compte du préscolaire ;
- le développement de la formation professionnelle en relation avec les milieux professionnels ;
- le renforcement de la prise en compte des enfants à besoins éducatifs spéciaux (BES) ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire général et technique ;
- l'augmentation maîtrisée de l'offre d'éducation au secondaire ;
- le renforcement de la formation des formateurs pour tous les niveaux ;
- une meilleure gestion des flux au secondaire et au supérieur ;
- une politique des bourses tenant compte des besoins de développement et de l'équité ;
- le renforcement de la place de l'enseignement privé dans le système d'éducation et de formation ;
- le renforcement des capacités des structures de gestion du système éducatif et de formation en planification, en gestion financière, en gestion des ressources humaines, en communication interne... ;
- le renforcement des relations entre les structures du département de l'éducation nationale et les collectivités territoriales ;
- la mobilisation de la société civile autour de l'Education Non Formelle (ENF) ;
- la synergie des actions de tous les intervenants directs ou indirects dans le secteur de l'Education ;
- la redynamisation de l'alphabétisation fonctionnelle ;
- la participation des partenaires aux actions de développement de l'école ;
- la mobilisation des ressources internes et externes au profit du développement de l'éducation ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication **utile et efficace** centrée sur l'Ecole à l'aune du Développement Durable et de l'Etat de Droit ;
- l'appui à la mise en place d'un Réseau National de Communicateurs pour l'Education et le Développement ;
- le renforcement des medersa et l'amélioration de la qualité de l'enseignement à ce niveau ;
- le renforcement des structures existantes de l'enseignement supérieur ;
- la réalisation progressive des pôles universitaires notamment par la création des Instituts Universitaires de Technologie ;

- le choix de l'appui budgétaire comme le meilleur moyen de mise en œuvre de la Phase II du PISE.

Les actions spécifiques ci-après énoncées permettront de répondre aux préoccupations définies dans les orientations de la phase II du PISE.

3.1 Education de base

En matière de **développement de la Petite Enfance**, la Politique consistera à : recruter les ressources humaines nécessaires et améliorer leur qualité par la formation initiale et continue ; pour ce faire, l'accent sera mis sur la construction et l'équipement de l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (EFEP).

Un accent fort sera mis également sur la multiplication du nombre de structures de prise en charge de la petite enfance, en mettant un focus particulier sur les structures alternatives. Il s'agira ainsi d'apporter un appui à la construction et/ou à la réhabilitation d'infrastructures préscolaires communautaires et publiques, de doter l'ensemble des structures de prise en charge de la Petite Enfance en matériels didactiques adéquats et d'initier le personnel à la conception de matériels didactiques appropriés.

Un accent particulier sera mis sur l'implication de la communauté dans la prise en charge des tout-petits, la création d'une véritable synergie entre les différents intervenants du domaine (Ministères et structures étatiques concernés, Société Civile, Collectivités Territoriales, Partenaires Techniques et Financiers, Partenaires Sociaux, Communautés, Familles...) et la mise en œuvre de la politique de développement de la petite enfance.

Le renforcement de **la prise en charge des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES)** reste une préoccupation majeure. Aussi, s'agira t il dans ce domaine de former les formateurs de formateurs, de développer et mettre en œuvre des stratégies efficaces d'intégration des EBES dans les structures publiques d'éducation, d'apporter un appui matériel, financier et humain aux centres (instituts) spécialisés qui serviront de centres de ressources pour l'Education des enfants handicapés, d'apporter des modifications dans les constructions scolaires et des aménagements architecturaux dans les plans des écoles ordinaires afin d'en faciliter l'accès et la fréquentation durable aux enfants et adolescents handicapés, etc.

En matière **de formations initiale et continue des maîtres**, il s'agira de poursuivre le programme de formation continue des maîtres et de faire en sorte que les acquis soient capitalisés et pris en charge dans le plan de carrière. Il s'agira également de renforcer le suivi pédagogique des maîtres, d'élaborer les programmes de l'Enseignement Normal en les harmonisant avec ceux de l'enseignement fondamental, d'adopter et de mettre en œuvre la politique de formation initiale des maîtres.

Le département poursuivra **la Reforme Curriculaire** par la généralisation du niveau I, l'élaboration et la mise en œuvre du niveau II. Cela sera rendu possible par la disponibilité de manuels et de guides appropriés.

Un système approprié **d'évaluation des Apprentissages** sera élaboré et mis en œuvre pour accompagner la réforme curriculaire et stimuler la réussite des élèves.

Dans le but d'améliorer les apprentissages, il sera développé un environnement lettré susceptible de **favoriser l'émergence d'une culture de lecture et d'accès à l'information ainsi que de renforcer les capacités des ressources humaines à l'utilisation de cet environnement.**

Dans le même ordre d'idée, pour développer une culture scientifique et promouvoir l'éducation technologique dans l'espace scolaire, il sera mis en œuvre le **Projet de Technologie Appliquée à l'Ecole**, avec comme objectif majeur la construction et la mise en service de Blocs Scientifiques au niveau de toutes les Académies d'Enseignement (court et moyen termes) et de tous les Cercles du pays (long terme).

En matière d'amélioration du rendement interne dans l'Enseignement Fondamental, il sera développé et mis en œuvre **des stratégies de réduction des taux de redoublement et d'abandon** au premier cycle. Un focus particulier sera mis sur l'accélération de la scolarisation des filles et la formation des femmes. L'amélioration du taux d'achèvement de cette frange sera un indicateur de réduction de la déperdition et de la disparité ;

La mise en œuvre de la politique du manuel scolaire, l'élaboration des politiques en matières de santé scolaire, d'Education non formelle, d'éducation à la citoyenneté et à une culture de paix, d'Education civique et Morale, d'éducation à la vie familiale et en matière de population et d'Education Physique et Sportive et le Renforcement des medersas restent des préoccupations du secteur.

En matière **d'Education Non Formelle**, la politique consistera à promouvoir le sous secteur notamment par l'implication des communautés dans la prise en charge des CED, des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) et des Centres d'apprentissage Féminins (CAF), à renforcer les compétences linguistiques et pédagogiques du personnel d'encadrement, à adopter et à mettre en œuvre la politique d'Education non formelle et surtout à améliorer les contenus de formation en vue de favoriser l'insertion des sortants des CED dans la vie active. Autant que faire se peut, il sera envisagé d'aménager des passerelles entre le non formel et le formel afin de permettre aux auditeurs du non formel les plus performants d'avoir un cursus scolaire normal.

3.2 Enseignement secondaire général, technique et professionnel (ETP)

Pour le compte de cet ordre d'enseignement, il est envisagé la mise en œuvre des actions suivantes :

a - Elaborer des politiques nationales (ESG et ETFP) avec comme composantes :

- des programmes d'enseignement redéfinis et de nouveaux programmes expérimentés dans les classes de 10^{ème} (ESG)
- une Ingénierie de la formation technique et professionnelle élaborée (ETFP);
- la promotion de l'enseignement privé et la fréquentation des filles favorisée (ESG, ETFP) ;
- le financement des *enseignements et formations* mis en place (ESG, ETFP) ;
- des enseignements et formations mis en oeuvre (ESG,ETFP);
- la gestion des flux maîtrisée (ESG, ETP).
- le cadre d'application des passerelles redéfini (ETFP) ;

- la formation initiale et la formation continue, qualifiante et par apprentissage mises en synergie (ETFP).

b – Elaborer des textes législatifs et réglementaires relatifs à :

- l'organisation de l'Enseignement Secondaire Général et de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle(cf. loi d'orientation sur l'Éducation)
- l'autonomie de gestion des établissements de l'ETFP ;
- aux régimes des études *et* des formations (ESG, ETFP) ;
- l'organisation des examens dans le système modulaire (ETFP) ;
- l'homologation des résultats scolaires (ETFP).

c – Renforcer les capacités des ressources humaines (encadrement pédagogique) par :

- la formation initiale et continue des formateurs (ESG, ETFP) ;
- la formation du personnel administratif (ESG, ETFP) ;
- l'informatisation de la gestion des établissements (ESG, ETFP) ;
- l'informatisation des structures de l'inspection
- l'utilisation des NTIC dans l'enseignement et la formation (ESG, ETFP).

d - Accroître la supervision de l'instruction et de l'appui aux enseignants (IES) par :

- la formation initiale et continue des inspecteurs :
- le développement des processus de contrôle et d'animation pédagogiques ;
- la dotation planifiée de l'inspection en équipements informatiques et logistiques.

e - Mettre en place des structures de développement de programmes d'études relatives :

- à la constitution des équipes d'élaboration des nouveaux programmes d'études et guides(ESG, ETFP) ;
- à la création de nouvelles séries et élaboration des programmes y afférents(ESG)
- à la révision des anciens programmes ; (ESG, ETFP) ;
- au développement des documents pédagogiques(ESG, ETFP) ;
- au développement des curricula dans les lycées (ESG, ETFP) ;
- à la conception de guides d'élaboration des épreuves d'examens(ESG, ETFP).

f – Mettre en place des locaux scolaires et des équipements appropriés (ESG, ETFP) relatifs :

- à l'élaboration des plans de réhabilitation des lycées et centres de formation ;
- au suivi de la construction et de l'équipement de nouveaux lycées *et* centres de formation en fonction de séries et filières ciblées.

g - Améliorer la gestion des établissements par :

- l'élaboration d'un manuel de gestion des lycées et établissements de formation (ESG, ETFP) ;
- la mise en réseau des lycées, des centres de formation (ESG, ETFP) ;

- le développement de partenariat entre les centres de formation et les entreprises (ETFP);

3.3 Enseignement supérieur et Recherche scientifique

La phase II s'attellera à la réalisation des activités programmées pour la phase I et qui n'ont pas pu être réalisées et celles initialement prévues au titre de la phase II.

Elles s'inscriront dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la gestion de l'enseignement supérieur, du renforcement des capacités d'accueil, de l'amélioration des conditions d'études et des conditions de vie dans le campus (construction de résidences universitaires). Parallèlement, une politique de développement des ressources humaines sera mise en place. Une meilleure gestion de la scolarité sera assurée par la mise en place d'un logiciel approprié pour garantir la maîtrise des effectifs.

Le déblocage des fonds alloués à la recherche impulsera un nouveau dynamisme à la recherche universitaire.

En outre, le processus de mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur sera engagé. Des efforts particuliers seront mis sur le programme du TOKTEN.

Une politique de communication pro active sera élaborée en vue d'assurer un dialogue au sein de la communauté universitaire.

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des actions de la phase II, le Comité de Pilotage de l'Enseignement Supérieur initialement prévu au niveau du Rectorat sera créé auprès de la DNESRS.

3.4 Questions Transversales

La Politique consistera pour la deuxième phase du PISE à : (i) appuyer le fonctionnement quotidien des écoles fondamentales à travers la mise en place de petits fonds de roulement ; (ii) renforcer la gestion en mode décentralisé de l'enseignement fondamental, de l'enseignement normal et de l'enseignement secondaire ; (iii) mettre en place des mesures incitatives (discriminations positives, mise en place de fonds de compensation, bourses en faveur des filles, etc.) favorisant l'accélération de la scolarisation des filles et de la formation des femmes ; (iv) renforcer la prise en charge de l'Education Préscolaire et Spéciale ; (v) responsabiliser davantage les collectivités territoriales dans la gestion des établissements d'enseignement secondaire ; (vi) approfondir la réflexion sur la problématique de l'autonomie de gestion des établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (vii) maîtriser les crédits alloués aux bourses au niveau de l'enseignement supérieur ; (viii) transférer progressivement les compétences et les ressources aux collectivités territoriales ; (ix) renforcer les relations entre les structures du département de l'éducation nationale, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales ; (x) mobiliser d'avantage de ressources internes et externes au profit du développement de l'éducation conformément aux résultats du CDMT ; (xi) renforcer les capacités d'accueil de l'enseignement supérieur ; (xii) réaliser progressivement des pôles universitaires et créer des Instituts Universitaires de Technologie en fonction des besoins de l'économie ; (xiii) choisir l'appui budgétaire comme le meilleur moyen de mise en œuvre de la Phase II du PISE ; (xiv) mettre en œuvre les

résultats de l'audit organisationnel et institutionnel du département ; (xv) continuer la formation d'enseignants pour tous les ordres et types d'enseignement ; (xvi) mettre en œuvre une stratégie de communication utile et efficace centrée sur l'Ecole en Rapport avec le Développement Durable et l'Etat de Droit ; (xvii) impulser le Réseau National de Communicateurs pour l'Education et le Développement ; (xviii) mettre en place une plateforme de collaboration (cadre de concertation) entre les différents intervenants dans le secteur de l'Education ; en particulier, finaliser la mise en place et dynamiser les organes de concertation du PISE aux niveaux communal, cercle, régional et national ; (xix) renforcer les capacités des structures de gestion du système éducatif et de formation en planification, en gestion financière, en gestion des ressources humaines, en communication interne... ; (xxi) renforcer le rôle du Comité de Pilotage du PISE (CPP) ; (xxii) promouvoir les échanges inter Etats et inter Institutions en matière de réforme, d'innovation et de développement éducatifs ; (xxiii) dynamiser le Haut Conseil de l'Education.